



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 19H00, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 05 avril 2019

Date d'affichage de la convocation : 05 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 21

Etaient présents : Mme Karine Bellosguardo, Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve

Mme Danielle Lambert-Manent a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

M. Jean-Claude Mercier a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Jean-Thierry Picandet

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

DEL2019_041 Création de postes de saisonniers

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale, il convient de créer pour la période du 25 mai au 1^{er} septembre 2019, les postes nécessaires à l'accueil du public et la surveillance des bassins comme suit :

- 1 poste de surveillant de baignade (BNSSA) à raison de 20h/semaine pour les mois de mai et juin,
- 1 poste de surveillant de baignade (BNSSA) à raison de 32h/semaine pour les mois de mai et juin,
- 2 postes de surveillants de baignade (BNSSA) à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019,
- 2 postes de maîtres-nageurs sauveteurs à temps complet pour la période du 25 mai au 1^{er} septembre 2019,
- 2 postes de régisseurs des recettes (un titulaire, un suppléant) à temps complet pour la période du 25 mai au 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver la création des postes comme indiqué ci-dessus.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	19
Procurations	02
Nombre de voix	21
Pour	21
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

